



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UN

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 085-200061265-20260313-2026_2_02-DE



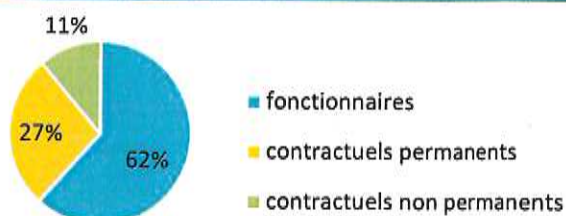
CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Vendée.

Effectifs

81 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 50 fonctionnaires
- > 22 contractuels permanents
- > 9 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents

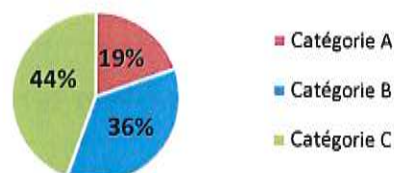
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 89 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

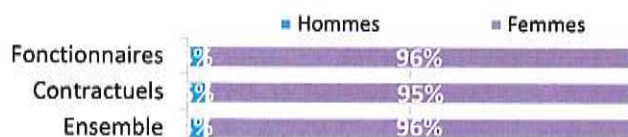
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%	14%	14%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	64%	77%	68%
Police			
Incendie			
Animation	22%	9%	18%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

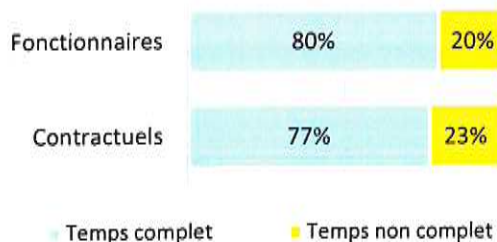


Les principaux cadres d'emplois

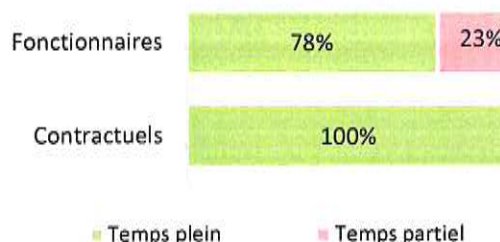
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	29%
Auxiliaires de puériculture	24%
Educateurs de jeunes enfants	13%
Adjoints d'animation	11%
Animateurs	7%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents permanents à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	55%	0%
Médico-sociale	9%	29%
Administrative	14%	0%

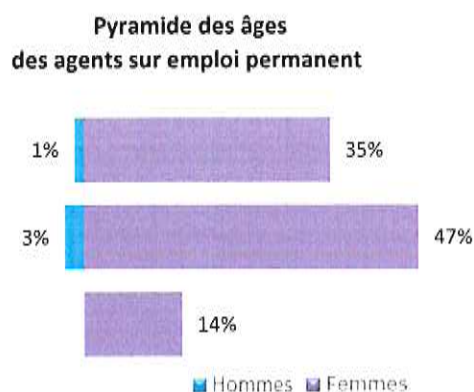
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
 16% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,90	
Contractuels permanents	40,68	de 50 ans et +
Ensemble des permanents	44,31	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	43,06	de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

65,79 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 44,70 fonctionnaires
- > 13,59 contractuels permanents
- > 7,50 contractuels non permanents

119 738 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	11,33 ETPR
Catégorie B	24,40 ETPR
Catégorie C	22,56 ETPR

Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

> 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 30 arrivées d'agents permanents et 22 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
64 agents	72 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires		6,4%
Contractuels		29,4%
Ensemble		12,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	77%
Démission	14%
Mutation	9%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	83%
Arrivées de contractuels	7%
Recrutement direct	3%
Intégration directe	3%
Voie de mutation	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 27 avancements d'échelon et 6 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 63,18 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 837 674 €	Charges de personnel*	4 320 147 €	➔	Soit 63,18 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :			2 076 471 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :			477 244 €	246 853 €	
IFSE :			391 716 €		
CIA :			16 805 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :			14 387 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :			6 709 €		
Supplément familial de traitement :			14 396 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)			134 589 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 159 €	s	32 069 €	35 596 €	29 978 €	s
Technique					s	s
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	50 984 €	39 664 €	31 477 €	s	30 881 €	32 955 €
Police						
Incendie						
Animation			38 840 €	s	33 499 €	s
Toutes filières	50 543 €	42 277 €	33 016 €	33 975 €	31 609 €	32 606 €

* s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,98 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	23,81%
Contractuels sur emplois permanents	20,22%
Ensemble	22,98%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 952 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ 12 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 062 €	333 €	3%	s	s		11 734 €	133 €	1%			
Catégorie B	6 162 €	368 €	6%	s	s		7 142 €	246 €	3%			
Catégorie C	4 502 €	289 €	6%	s			4 048 €	111 €	3%			

* s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 42 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

En moyenne, 42 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,90%	2,07%	4,03%	2,25%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,51%	2,07%	8,62%	2,25%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,18%	2,30%	9,86%	2,28%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 24,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 2 accidents du travail déclarés au total en 2024
- 2 accidents du travail pour 81 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- En moyenne, 55 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires*
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 5 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION
29 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 2 498 €
Coût par jour de formation : 86 €

DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 106 €

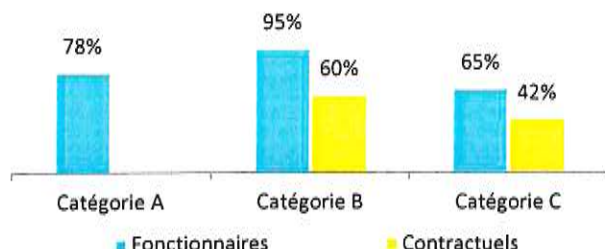
DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

- En 2024, 66,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



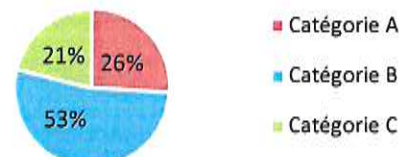
- 24 105 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	81 %
Autres organismes	19 %

- 185 jours d'agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
 > 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	35%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 913 €	5 680 €
Montant moyen par bénéficiaire	106 €	132 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

- Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité
 3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires : Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024 + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires + Départs temporaires non rémunérés - Arrivées de titulaires ou de stagiaires - Stagiairisation de contractuels de la collectivité - Retours de titulaires stagiaires	Pour les contractuels permanents : Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024 + Départs définitifs de contractuels + Départs temporaires non rémunérés + Stagiairisation de contractuels de la collectivité - Arrivées de contractuels - Retours de contractuels
Pour l'ensemble des agents permanents : Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023 + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023	

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

x 100

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
--	---	---

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.